

HELIOTOP

des citoyens au cœur de la transition énergétique



CONGRÈS DES PARCS 2020

Aujourd'hui, tout le monde parle de transition énergétique : il est question de doubler la part des énergies renouvelables d'ici à 2030. L'intention est louable mais l'inertie est forte.

Avec l'envie de devenir des acteurs de la transition énergétique sur leur territoire, les citoyens se mobilisent. C'est le cas d'HELIOTOP, une nouvelle coopérative de production d'énergie photovoltaïque portée par et pour les citoyens, dans l'arrondissement de Saint-Pons-de-Thomières.



Une coopérative locale d'énergie qui appartient à ses sociétaires citoyens

L'objectif d'HELIOTOP est de promouvoir et d'assurer la gestion de grappes photovoltaïques en toitures, publiques et privées, avec vente de l'électricité produite.

La première grappe comprendra 10 à 15 toitures, réparties sur 7 communes, ce qui représentera 1500 m² de capteurs solaires pour 300 kWc, soit la consommation électrique annuelle de 100 foyers hors chauffage. Ce projet collaboratif est le fruit d'un travail de deux ans initié par l'Electron Villageois, une association loi 1901 qui préfigure la coopérative HELIOTOP, avec un objectif : promouvoir et favoriser une dynamique locale autour de la transition énergétique, avec l'idée que les citoyens devaient être partie prenante de ce changement majeur qui s'opère sur tout le territoire.

L'appui du Parc et une mobilisation citoyenne

L'appui technique, juridique et financier du Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été déterminant dans le processus de création de cette coopérative qui vise une mobilisation citoyenne à l'échelon local. Les conseils du chargé de mission énergie du Parc et des différents partenaires et interlocuteurs d'HELIOTOP ont permis de mettre au point un modèle économique viable, de s'inscrire dans l'appel à projet de la Région Occitanie, et de prendre contact avec différents organismes tels que l'ADEME, les Centrales Villageoises, Energie Partagée, EC'LR.

Le modèle économique d'HELIOTOP est simple : des propriétaires de toits bien orientés mettent leurs toitures en fermage pendant 20 ans contre un petit loyer. Des sociétaires, citoyens liés au territoire, investissent dans la coopérative - qui revend l'électricité - se partagent les dividendes et réinvestissent les bénéfices, conformément aux règles de répartition.



Contact

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
1 place du Foirail 34220 St-Pons-de-Thomières
energie@parc-haut-languedoc.fr
Tél. : 04 67 97 38 22 / Fax : 04 67 97 38 18